

22 juin 1940 : Ligne de démarcation.

La ligne de démarcation créée lors de l'armistice devait être une limite militaire destinée à séparer la zone occupée par les troupes allemandes, au nord, et la zone dite libre, totalement placée sous le contrôle de l'administration française.

Mais d'autres zones furent créées : la zone interdite s'étendant des Ardennes au sud de la Franche Comté, la zone annexée (Alsace et nord de la Lorraine) ou encore la zone d'occupation italienne (11 novembre 1942).

L'Ain, dans ce découpage, connut un sort original puisqu'il fut coupé en deux.

L'ensemble du département resta en zone libre, mais le Pays de Gex, frontalier avec la Suisse, fut déclaré en zone interdite, sauf une partie de la commune de Lélex (la mairie se trouvant en zone interdite), tandis que 5 ou 6 communes de Haute-Savoie furent incluses à la zone interdite (Arcine, Chevrier, Clarafond, Eloise, Vulbens, Saint-Germain en Savoie, soit une couronne autour de Génissiat, Bellegarde, Fort L'Écluse).

Cependant, le 24 août 1941, ces communes furent rattachées à la zone libre (puis à la zone d'occupation italienne à partir du 11 novembre 1942). Aucune commune de l'arrondissement de Nantua ne se trouvait dans la zone occupée.

La ligne de démarcation suivait désormais le cours du Rhône depuis son entrée en France (à Pougny), jusqu'au confluent avec la Valserine, à Bellegarde, et remontait ensuite le cours de cette rivière jusqu'à sa source.

Bellegarde se trouvait donc en zone libre.

Les allemands occupent la région.

Une ligne de démarcation est établie le long de la Valserine.

L'ennemi installe ses postes frontières au pont de Coupy, au pont du tram à Bellegarde, au pont de Chezery et à Mijoux.

Le drapeau allemand flotte sur l'école de Chezery.



Ligne de démarcation à Essertoux (Eloise)

Kommandantur à Coupy.



*Pont de
Lancrans.*





Chapelle des contrebandiers à Lancrans.



Pont des Pierres : Ligne de démarcation.



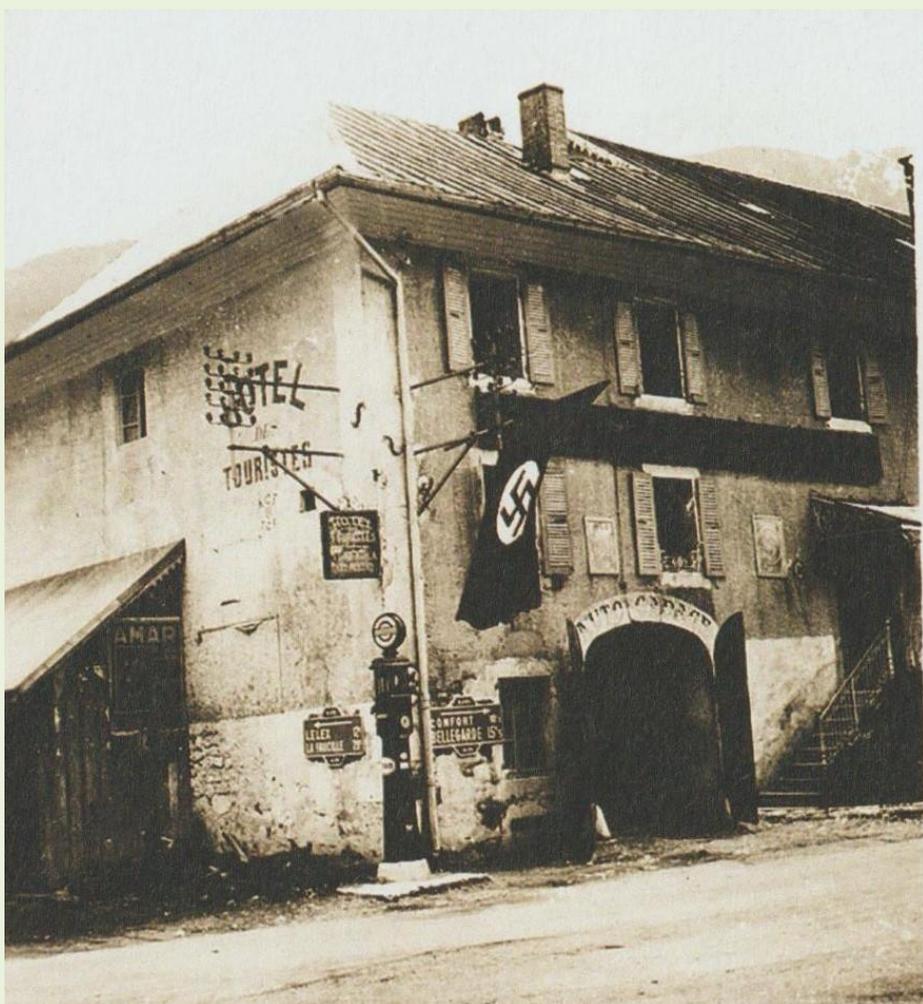
Champfromier : Pont du Dragon.



Forens : Ligne de démarcation.



Chezery : Ligne de démarcation.



Mijoux : Ligne de démarcation.

